Dérogation de l’Autorité organisatrice

**OCCITANIA CUP DUO SOLO**

**Du 23 au 26 septembre 2021**

**SETE**

Autorité organisatrice:
Comité Départemental de Voile de l’Hérault

**DEROGATION AUX RSO3**

Après réflexion et compte tenu du parcours restant très proche des côtes, de la possibilité d'utiliser le téléphone pour des questions de sécurité et du suivi par balises trackers fournies par l'organisation, nous publions une dérogation de l'autorité organisatrice concernant l’obligation de la formation world sailing/psmer et l'obligation de l'AIS qui ne seront pas demandés pour participer à la DUO SOLO de l’Occitania Cup.

> La nécessité de posséder une survie à bord reste obligatoire.

Pour le CDV

Bruno Gutierrez